

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260910-d-2026-41-AU
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE – APPRENANT BENEVOLE – FORMATION D'AUXILIAIRE DE BIBLIOTHEQUE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2026-30 du 21 mars 2026, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu le projet de convention de formation professionnelle entre la commune et l'association des Bibliothécaires de France dont le siège social est situé 31 rue de Chabrol à Paris 75010 pour la formation intitulée « auxiliaire de bibliothèque » de M. D. [REDACTED] apprenant bénévole,
Vu le besoin identifié par le service bibliothèque en matière de renforcement des compétences des bénévoles participant à l'accueil du public et aux activités de médiation culturelle,
Considérant que la formation intitulée « *Auxiliaire de bibliothèque* » permet l'acquisition de compétences utiles à l'exercice des missions quotidiennes au sein de la bibliothèque municipale,
Considérant que l'apprenant suit cette formation à titre bénévole, sans prise en charge financière par la commune,
Considérant que la convention précise les engagements respectifs de l'organisme de formation et de l'apprenant, ainsi que les modalités de participation,

DECIDE

DE SIGNER la convention de formation professionnelle avec l'association des Bibliothécaires de France dont le siège social est situé 31 rue de Chabrol à Paris 75010 pour la formation intitulée « auxiliaire de bibliothèque » de M. [REDACTED] apprenant bénévole,

DIT que la formation est suivie sans prise en charge financière. Aucun coût n'est supporté par la commune.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 10 septembre 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT